

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU NORD**

Drève Notre Dame d'Amour
680 B rue de la Grise Chemise
59230 SAINT AMAND LES EAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023**

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 30 juin 2023.**

Mesdames et Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

ε 

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment sur la comptabilisation du compte bancaire du Guichet Unique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. 



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Loub.', is written over a large, irregular, hand-drawn oval shape.

E

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

SAINGHIN EN MELANTOIS, le 9 mars 2024.

SAS A.C.T. AUDIT

représentée par Monsieur Didier FLORENT

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Florent', with a large, stylized initial 'D' that loops back.

et par Monsieur Eric LESCHAVE

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Leschave', with a large, stylized initial 'E' that loops back.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Loul', is written over a large, hand-drawn oval scribble.

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by the letters 'L. M.' and a period.

9

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU NORD**

Drève Notre Dame d'Amour
680 B rue de la Grise Chemise
59230 SAINT AMAND LES EAUX

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194, RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Comptes annuels - Exercice clos le 30 juin 2023.

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

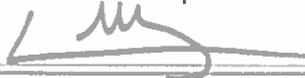
Utilisation gracieuse par des membres du conseil d'administration d'un véhicule propriété de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord.

SAINGHIN EN MELANTOIS, le 9 mars 2024.

SAS A.C.T. AUDIT
représentée par Monsieur Didier FLORENT
Commissaire aux comptes



et par Monsieur Eric LESCHAVE
Commissaire aux comptes





Comptes annuels

Fédération des Chasseurs du Nord



30/06/2023

Ce document contient 28 pages



Fédération des Chasseurs du Nord

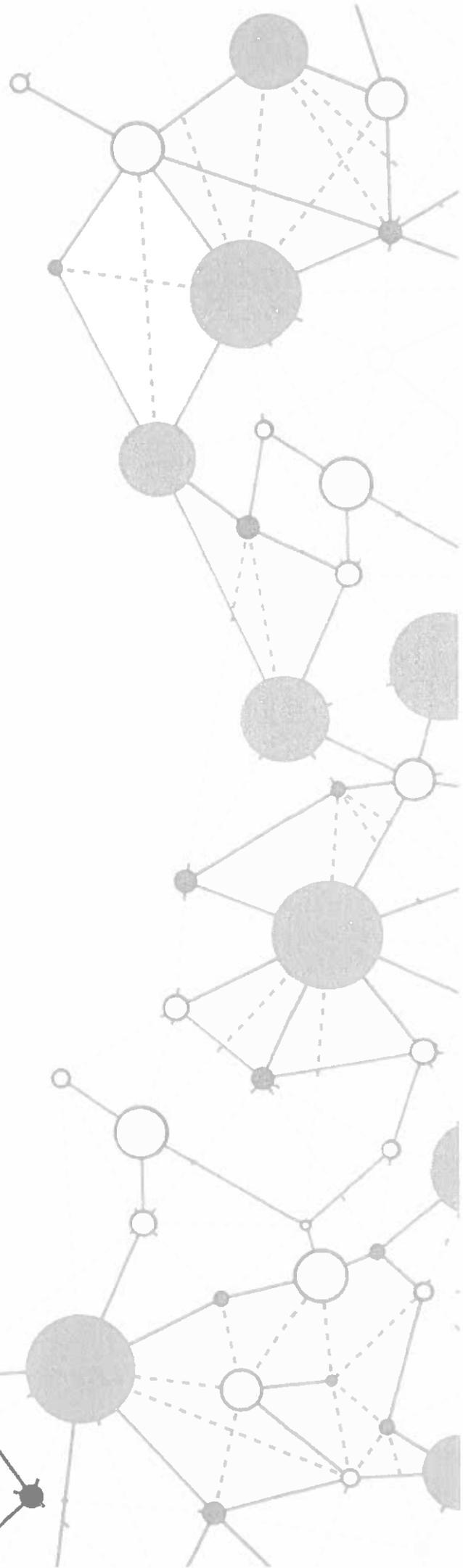
Période du 01/07/2022 au 30/06/2023 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan Actif	4
1.2	Bilan Passif	5
1.3	Compte de résultat	6
2	<i>Annexe</i>	8
2.1	Annexe aux comptes annuels	9



Comptes annuels



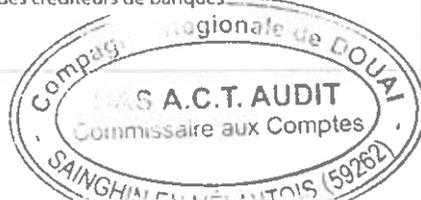
Fédération des Chasseurs du Nord

Actif		Au 30/06/2023			Au 30/06/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et développement					
Immobilisations incorporelles	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	46 210	46 210		181	
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	46 210	46 210		181	
Immobilisations corporelles	Terrains	542 203	55 735	486 467	513 221	
	Constructions	4 768 931	1 028 427	3 740 504	583 942	
	Inst. techniques, mat.out.industriels	994 865	601 564	393 301	411 658	
	Immobilisations corporelles en cours				1 791 659	
	TOTAL	6 306 001	1 685 727	4 620 273	3 300 482	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées	6 508		6 508	6 236	
	Autres titres immobilisés	462 057	12 258	449 799	512 864	
	Prêts					
	Autres	6 691		6 691	8 973	
	TOTAL	475 257	12 258	462 999	528 073	
Total I		6 827 469	1 744 196	5 083 273	3 828 737	
Actif circulant	Stocks et en cours	11 529		11 529	17 445	
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	666 105	73 720	592 385	573 693
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	482 700	81 793	400 907	227 738
	TOTAL	1 148 806	155 513	993 292	801 432	
Divers	Valeurs mobilières de placement	600 750		600 750		
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	1 583 571		1 583 571	1 813 939	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	125 975		125 975	92 910	
Total II		3 470 632	155 513	3 315 119	2 725 727	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		10 298 102	1 899 710	8 398 392	6 554 464	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					



Fédération des Chasseurs du Nord

Passif		Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	883 933	883 933
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	2 129 533	2 175 432	
Report à nouveau	7 907	7 907	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	141 178	-45 899	
Situation nette (sous-total)	3 162 553	3 021 374	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	4 307	4 861	
Provisions réglementées			
Total I	3 166 860	3 026 236	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		76 000
	Provisions pour charges	171 031	164 114
	Total III	171 031	240 114
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	2 484 420	654 725
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 410	181 645
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	458 172	443 957
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	224 815	411 413
	Autres dettes	388 160	365 353
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 296 520	1 231 018	
Total IV	5 060 500	3 288 113	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	8 398 392	6 554 464	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



Fédération des Chasseurs du Nord

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 186 012	2 121 458
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	7 873	15 191
	<i>dont ventes de dons en nature</i>	<i>1 495</i>	<i>5 215</i>
	Ventes de prestations de service	679 857	634 504
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	222 000	133 588
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	342 051	354 329
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	172 270	101 131
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	8 143	13 810	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 618 209	3 374 014
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	55 583	62 886
	Variation de stocks	5 916	3 910
	Autres achats et charges externes (I)	1 395 132	1 233 220
	Aides financières	236 544	256 417
	Impôts, taxes et versements assimilés	122 898	142 867
	Salaires et traitements	953 641	965 910
	Charges sociales	527 897	478 647
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	207 545	179 941
	Dotations aux provisions	37 056	45 363
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	10 972	48 714	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 553 187	3 417 879
1. Résultat d'exploitation (I-II)		65 022	-43 864

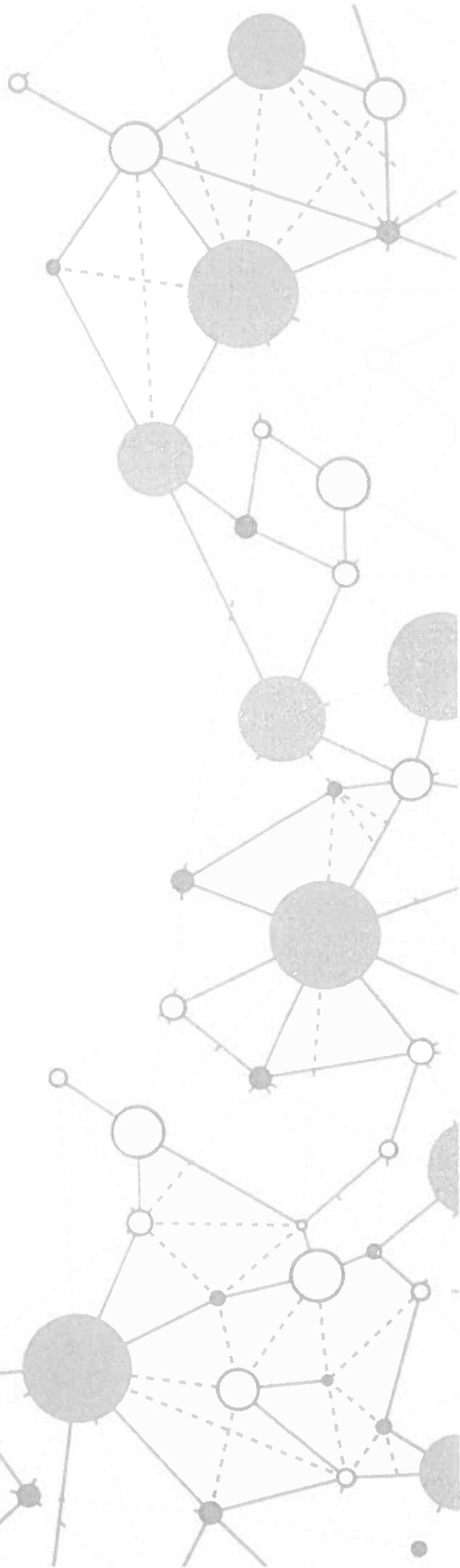


Fédération des Chasseurs du Nord

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois
Produits financiers	De participations	14 548	17 699
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	5 190	17 005
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		19 738	34 705
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 258	792
	Intérêts et charges assimilées	9 353	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		21 611	792
2. Résultat financier (III-IV)		-1 872	33 912
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		63 149	-9 952
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	24 213	21 324
	Sur opérations en capital	122 554	20 553
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		146 767	41 877
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	2 488	3 348
	Sur opérations en capital	64 047	25 307
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		45 506
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		66 536	74 162
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		80 231	32 284
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		2 202	3 663
Total des produits (I + III + V)		3 784 715	3 450 597
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		3 643 537	3 496 497
EXCÉDENT OU DÉFICIT		141 178	-45 899
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			



Annexe





KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 80
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération départementale des Chasseurs du Nord

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Ce rapport contient 20 pages
FDC 59 - 2023 06 - Annexe aux comptes annuels



© 2023 KPMG ESC & GS société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France]

Classification KPMG Confidential



Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.1	Evènements principaux	6
4.2	Evènements postérieurs à la clôture	6
5	Principes, règles et méthodes comptables	7
5.1	Principes généraux	7
5.2	Changement de méthode comptable	7
5.3	Changements de présentation	7
5.4	Changements d'estimation	7
5.5	Corrections d'erreurs	7
5.6	Principales méthodes comptables	7
6	Informations relatives au bilan	8
6.1	Actif	8
6.1.1	Tableau des immobilisations	8
6.1.2	Tableau des amortissements et dépréciations	8
6.1.3	Immobilisations incorporelles	8
6.1.4	Immobilisations corporelles	9
6.1.5	Immobilisations en cours	11
6.1.6	Autres titres immobilisés	11
6.1.7	Stocks	11
6.1.8	Créances	12
6.1.9	Provision pour dépréciation des créances	12
6.1.10	Produits à recevoir	13
6.1.11	Charges constatées d'avance	13
6.2	Passif	14
6.2.1	Fonds associatifs	14
6.2.2	Subvention d'investissement	14
6.2.3	Provisions pour risques	14
6.2.4	Provisions pour charges	14
6.2.5	Etat des dettes	14
6.2.6	Charges à payer	15
6.2.7	Produits constatés d'avance	16





7	Informations relatives au compte de résultat	17
7.1	Décomposition des produits d'exploitation	17
7.2	Autres informations relatives au compte de résultat	17
7.3	Ventilation de l'effectif moyen	17
7.4	Rémunération des dirigeants	17
7.5	Résultat exceptionnel	18
8	Autres informations	19
8.1	Engagements hors bilan	19





1 Objet social

La Fédération Départementale des Chasseurs a pour objet :

- De représenter les intérêts des chasseurs ;
- D'aider tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général ;
- De contribuer à la protection et à l'aménagement des milieux naturels servant à l'habitat de la faune sauvage ;
- De participer à la conservation de la faune sauvage, en particulier des espèces chassables en équilibre avec son milieu et au suivi de ces populations ;
- De favoriser une meilleure gestion des populations de gibier et des espèces fauniques qui y sont liées, en particulier par des plans de gestion cynégétique ;
- D'assurer la protection du gibier par la constitution, l'aménagement et l'entretien des réserves de chasse et de participer à toute action d'intérêts général concernant cette protection ;
- De promouvoir une meilleure organisation technique de la chasse par l'amélioration des territoires de chasse et l'implantation du gibier de repeuplement y compris par une aide financière ;
- De développer la formation et l'information des chasseurs.





2 Nature et périmètre des activités

La Fédération du Nord regroupe 22 450 chasseurs.

La Fédération concourt à des missions de service public. A cet effet :

- Elle représente les intérêts de la chasse dans le département du Nord y compris devant différentes juridictions ;
- Elle participe à la répression du braconnage et au contrôle du commerce relatif à la faune sauvage ainsi qu'à des actions techniques d'intérêt général, notamment par des personnels affectés dans un service départemental de garderie placé à la disposition de la Fédération par l'Office National de la Chasse, sous l'autorité de son Président ;
- Elle assiste l'Office National de la Chasse pour l'organisation de l'examen du permis de chasser, l'indemnisation administrative des dégâts de grand gibier et toutes missions à caractère général ;
- Elle participe à la gestion des espèces et des espaces.





3 Description des moyens mis en œuvre

Afin de réaliser son objet, l'Association dispose des moyens suivants :

- Le bâtiment et l'espace naturel situé à la Drève Notre Dame d'Amour sur Saint Amand est le Siège de la Fédération des Chasseurs du Nord ;
- Elle emploie une trentaine de personnes réparties dans différents services :
 - Service technique
 - Service des agents de développement
 - Service animation et formations
 - Service administratif (secrétariat, comptabilité)
 - Service communication
 - Service juridique

Ces différents services contribuent à mener à bien les différentes missions de la Fédération.





4 Faits caractéristiques de l'exercice

4.1 Evènements principaux

- Investissement Saint Amand : mise en service du nouveau siège de la Fédération des Chasseurs du Nord à partir depuis le 17 avril 2023, le décompte général définitif du chantier n'a pas encore été validé avec les entreprises. L'investissement total est d'un montant de 3 196 468 €.
- Deux emprunts ont été souscrits pour le financement du nouveau siège de la Fédération des Chasseurs du Nord pour un montant total de 2 560 000 € dont 1 300 000 € en relais de la cession de l'ancien siège de la Fédération. Au titre de l'exercice 2022-2023, 1 911 536 € ont été libérés sur ces emprunts.
- Perte d'un litige prud'homal, des indemnités de 63 143 € ont été versés au salarié concerné, le litige faisait l'objet d'une provision pour un montant de 76 000 €, cette dernière a été reprise pour sa totalité sur l'exercice.
- Cession du site d'Obrechies à la commune pour un montant de 70 000 €, la valeur nette de cet actif était de 11 000 € soit une plus-value nette de 59 000 €.
- Conformément à la loi 2019-773 du 24 juillet 2019, les résultats des trois activités pour l'exercice 2022 - 2023 sont les suivants :

➤ Fonctionnement Général :	476 574 €
➤ Prévention et indemnisation DGG :	- 282 620 €
➤ Actions en faveur de la Biodiversité :	- 52 776 €

	141 178 €

4.2 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.





5 Principes, règles et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.2 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.3 Changements de présentation

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.4 Changements d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.5 Corrections d'erreurs

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur.

5.6 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent la méthode « de référence » suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;



6 Informations relatives au bilan

6.1 Actif

6.1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions de l'exercice	Diminutions Cessions de l'exercice	Virements poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Licence	1 122				1 122
Programme informatique	101 672		56 583		45 089
Immobilisations incorporelles en cours					0
Immobilisations incorporelles	102 794 €	0 €	56 583 €	0 €	46 211 €
Terrains	583 535		41 331		542 204
Constructions	1 625 840	160 767	70 723	-3 053 047	4 768 932
Matériel Outillage	358 745	19 981	76 694		302 032
Matériel de transport	492 635	1 592	1 500		492 727
Matériel de bureau et informatique mobilier	328 080	94 428	222 401		200 107
Immobilisations en cours	1 791 660	1 261 387		3 053 047	0
Immobilisations corporelles	5 180 495 €	1 538 155 €	412 649 €		6 306 001 €
Participations	6 236	272			6 508
Titres immobilisés	510 000		50 000		460 000
Autres immobilisations financières	11 837	2 146	5 234		8 749
Immobilisations financières	528 074 €	2 418 €	55 234 €	0 €	475 257 €
Total	6 811 362 €	1 540 573 €	524 466 €	0 €	6 827 469 €

6.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements de l'exercice	Virements poste à poste	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Amort. Licence	1 122				1 122
Amort. Programme informatique	101 491	181	56 583		45 089
Amort. Immobilisations incorporelles	102 613 €	181 €	56 583 €	0 €	46 211 €
Amort. Aménagements de terrains	70 313	15 754	30 331		55 736
Amort. Constructions	1 041 898	57 252	70 723		1 028 427
Amort. Matériel Outillage	245 707	36 583	76 694		205 596
Amort. Véhicules	205 807	87 489	1 500		291 797
Amort. Matériel de bureau et informatique mobilier	316 287	10 286	222 401		104 172
Amort. Immobilisations corporelles	1 880 012 €	207 364 €	401 649 €	0 €	1 685 728 €
Total	1 982 625 €	207 545 €	458 232 €	0 €	1 731 938 €

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.





Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Principaux mouvements

Les principales sorties d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Sortie de licences Windows et antivirus pour 9 609 € ;
- Sortie de licences Geo Concept pour 4 798 € ;
- Sortie de licences de cartes IGN pour 4 825 € ;
- Sortie de licences ING pour 8 731 € ;
- Sortie de licences AS 400 pour 5 188 €.

Ces actifs étaient totalement amortis

6.1.3.2 Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logo Fédération	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements sont :

- Mise en service du nouveau siège de la fédération pour 3 196 468 € ;
- Cession du terrain d'Obrechies pour 70 000 €. La valeur nette comptable était de 11 000 € ;
- Principales mises au rebut de matériels à l'occasion du déménagement au nouveau siège :
 - Matériels (terrier artificiel, rebondisseur de cibles, gilets par balles...) pour 76 694 € ;





- Matériels de bureau (dupli copieur, écrans, imprimantes, matériel AS 400...) pour 158 669 € ;
- Mobilier de bureau (armoires, fauteuils, tables...) pour 63 732 €.

En ce qui concerne les actifs mis en rebut, ils étaient totalement amortis

— Principales acquisitions de l'exercice à l'occasion de l'emménagement dans le nouveau siège :

- Renouvellement des matériels mis au rebut pour 19 981 € ;
- Renouvellement des matériels de bureau mis au rebut pour 24 417 € ;
- Renouvellement du mobilier du bureau mis au rebut pour 70 011 €.



6.1.4.2 Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencement des terrains	Linéaire	8 et 10 ans
Constructions et agencements :		
- Lot A : Structure gros œuvre	Linéaire	50 ans
- Lot B : Façade, couverture, menuiseries extérieures	Linéaire	25 ans
- Lot C : Chauffage, électricité, plomberie, installations techniques intérieures	Linéaire	15 ans
- Lot D : Décoration intérieure	Linéaire	10 ans
Matériel	Linéaire	3, 4, 5 et 8 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	2, 3, 4, 8 et 10 ans

6.1.5 Immobilisations en cours

Le nouveau siège social à Saint-Amand Les Eaux ayant été mis en service sur l'exercice, le poste « immobilisations en cours » est soldé au 30/06/2023.

6.1.6 Autres titres immobilisés

Il s'agit de différents placements obligataires.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Les obligations font l'objet d'une dépréciation pour un montant de 12 258 € sur l'exercice 2022-2023.

6.1.7 Stocks

Le stock de fournitures est évalué selon la méthode FIFO.



6.1.8 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	6 508		6 508
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	468 748	462 058	6 690
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	73 721		73 721
	Autres créances clients	592 385	592 385	
	Personnel et comptes rattachés	17 795	17 795	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 463	6 463	
	Etat et autres collectivités publiques	1 153	1 153	
	Débiteurs divers	457 289	375 496	81 793
	Charges constatées d'avance	125 975	125 975	
TOTAUX		1 750 037	1 581 325	168 712

6.1.9 Provision pour dépréciation des créances

Dans le cadre de l'acquisition du site de Chabaut Latour, il subsiste un financement de la Fédération de la Pêche du Nord soit 43 000 € à obtenir. Ce financement n'est toujours pas encaissé, la créance reste dépréciée à hauteur de 100%, soit 43 000 €.

Les créances des adhérents sur les exercices antérieurs font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%, pour un montant de 73 721 €.





Dépréciations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	
Autres immobilisations financières		12 258		12 258
Créances adhérents	47 759	26 105	143	73 721
Autres créances	34 758	4 035		38 793
Fédération de la pêche	43 000			43 000
Total	125 517 €	42 398 €	143 €	167 772 €

6.1.10 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	4 399
Immobilisations financières	2 058
Placements bancaires	2 841
Concours bancaires courants	
AUTRES PRODUITS	341 392
Usagers	11
Personnel	3 114
Sécurité sociale	2 163
Etat	
Affaires juridiques	44 165
Divers	292 340
TOTAL	346 691 €

6.1.11 Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 125 976 € et sont afférentes à des charges d'exploitation.



6.2 Passif

6.2.1 Fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves	3 059 367				3 013 467
dont Réserve d'immobilisations	883 934				883 934
dont Réserves diverses Fonctionnement Général	2 175 433	-45 900			2 129 533
Report à nouveau	7 907				7 907
Résultat de l'exercice	-45 900	45 900	141 179		141 179
Situation nette	3 021 374	0	141 179	0	3 162 653
Subventions d'investissement	4 861			554	4 307
Provisions réglementées					
Total	3 026 235 €	0 €	141 179 €		3 168 800 €

6.2.2 Subvention d'investissement

Subventions d'investissement	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Valeur brute	13 876			13 876
Quotes-parts virées au résultat	-9 015	-554		-9 569
Montant net en fonds propres	4 861	-554	0	4 307

6.2.3 Provisions pour risques

Le litige prud'homal de 76 000 € a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2022-2023 suite à la perte du jugement en cour d'appel et le versement d'indemnités.

6.2.4 Provisions pour charges

La provision de 171 031 € est relative à l'indemnité de départ à la retraite.

La provision ainsi constatée correspond à 100 % de l'engagement au 30 juin 2023.

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 3,92 % ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans ;
- Taux moyen de charges sociales : 60 %.

6.2.5 Etat des dettes



	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit (1) (2)				
- A 1 an max à l'origine	2 467 928	1 423 366	500 430	544 131
- A + d'1 à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	16 493	16 493		
Fournisseurs et comptes rattachés	208 411	208 411		
Personnel et comptes rattachés	195 815	195 815		
Sécurité sociale et autres organismes	186 412	186 412		
Autres impôts et taxes	75 946	75 946		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	224 815	224 815		
Autres dettes	388 160	388 160		
Produits constatés d'avance	1 296 521	1 296 521		
TOTAL	5 060 500	4 015 939	500 430	544 131
(1) Dont emprunts souscrits en cours d'exercice	1 911 536			
(2) Dont emprunts remboursés en cours d'exercice	92 072			

6.2.6 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	160 464
Charges soc. et fisc. provisionnées	91 899
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures non parvenues	81 765
Personnel	32 292
Autres charges sociales	15 290
Autres charges fiscales	3 203
Impôts et Taxes	31 230
Divers	242
TOTAL	416 385 €





6.2.7 Produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 1 296 520 € et sont afférents à des produits d'exploitation.

Ils incluent notamment :

— Produits constatés d'avance	631 353 €
— Affiliation CAS	447 284 €
— Contribution territoriale dégât 2022	122 244 €
— Coût prestation fixe	2 380 €
— Coût prestation à l'hectare	7 749 €
— Adhésion volontaire fixe	85 510 €



7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Décomposition des produits d'exploitation

Montants en K€	2022 - 2023	2021 - 2022
Cotisations (Validations des permis de chasser et affiliations)	2 186 012	2 121 459
Ventes de biens et services	687 731	649 696
Concours publics et subventions d'exploitation	222 001	133 588
Contributions financières	342 052	354 329
Reprises sur amort. Dépr. prov. Et transferts de charges	172 271	101 132
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8 143	13 810
Total	3 618 210	3 374 015

7.2 Autres informations relatives au compte de résultat

Conformément aux instructions de la Fédération Nationale des Chasseurs, un produit de 115 925 € relatif à l'Eco-contribution a été constaté au poste « Contributions financières ». Ce produit est compensé par une charge du même montant constatée au poste « Aides financières ».

7.3 Ventilation de l'effectif moyen

La Fédération Départementale des Chasseurs du Nord a employé 25 équivalents temps plein en 2022-2023 contre 26 équivalents temps plein en 2021-2022.

7.4 Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.





7.5 *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel s'explique principalement par

- des produits de cession nette des éléments d'actifs pour 61 000 € et notamment de la cession du site d'Obrechies,
- divers produits exceptionnels dont des apurements de dettes sociales avec une antériorité importante pour 24 367 €.





8 Autres informations

8.1 Engagements hors bilan

Engagement donné :

- Emprunt principal de 1 300 000 € : ordre irrévocable de virement des fonds à la vente du Château de Chéreng, situé rue du château à Chéreng 59153.
- Emprunt principal de 1 260 000 € : nantissement d'un compte de titres financiers pour 600 000 € sur les 4 premières années, puis à concurrence de la somme de 350 000 € sur les 4 années de remboursement suivantes.

